

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-CORSE**79/2023**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 7 décembre 2023

## Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19  
. En exercice :  
19  
. Qui ont pris part à la  
délibération :17

Vote 17  
Pour 17  
Contre 0  
Abstention 0

DATE DE LA  
CONVOCATION  
30/11/2023

DATE AFFICHAGE  
08/12/2023

L'an deux mille vingt trois  
et le 7 décembre

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, PAOLINI, BENVENUTI, et Mesdames SEBASTIANI, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLI

Procurations : Mme BEGNIS à Mr COSTA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à SCOTTO, Mr HLUSICKA à PAOLINI, FERRAGUTI à SEBASTIANI, SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA et POLI à PONZEVERA.

Absents : Mr FEYDEL et Mr PANZA

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Objet de la délibération**DM 1 SEA**

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires sur le budget du SEA.

Il propose les modifications suivantes :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 014 – 701259 Atténuation de produits	+ 61.000 €
Chapitre 65 – Article 6541 – Créances en non valeur	- 40.000 €
Article 658 - Charges diverses	- 10.000 €
Chapitre 011 – Article 61523 – Réseaux	- 21.000 €
Chapitre 012 – Article 6410 – Rémunération	+ 10.000 €

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** les modifications budgétaires énoncées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.